

# ////// REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ////

## REUNION DU 23 JANVIER 2009

Présents : Mmes et Mrs Barbillon - Valck - Trouillet - Talon - Avot - Gimaret - Brunel - Cresson - Bonenfant - Loir - Lejop - Muchembled - Colinet.

Absents excusés : Mme Hallu, procuration à Mme Colinet - Mr Delenclos, procuration à Mr Barbillon.

Secrétaire de séance : Mr Brunel

Compte rendu de la réunion du 12 décembre 2008 adopté

### REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE ET DU BATTANT DE LA GROSSE CLOCHE

Le conseil municipal de Ville sollicite auprès de Monsieur Philippe Marini, Sénateur de l'Oise, une subvention au titre de l'Etat d'un montant de 13 000 € afin de participer au financement des travaux de réfection de la toiture de l'église et du battant de la grosse cloche.

### REPLACEMENT DU CADRAN DE L'HORLOGE DE L'EGLISE

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de faire remplacer le cadran de l'horloge de l'église qui n'est plus étanche et dont les aiguilles sont vétustes

- accepte le devis établi par l'entreprise Huchez pour un montant total HT de 2 033 € y compris l'éclairage du cadran.

- Autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes

Décide d'inscrire les crédits correspondants à l'article 2313 du programme 153 au budget primitif 2009.

### ACCEPTATION DE RECETTE

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la somme de 115 € provenant du remboursement des frais engagés par la commune pour le nettoyage de la salle par les employés communaux lors de la location de la salle des 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2008.

### RAPPORT DE L'APAVE - Humidité du logement 10, rue du Mont Renaud

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du rapport de l'APAVE concernant le diagnostic réalisé par cet organisme à propos des problèmes d'humidité dans le logement communal situé 10, rue du Mont Renaud.

Au vu des conclusions et des solutions proposées par l'APAVE, le conseil municipal à l'unanimité, décide de :

- Reprendre l'enduit extérieur fissuré et la dalle de béton à l'extérieur de la maison

- Vérifier et reprendre si nécessaire l'écoulement des eaux pluviales en limite de propriété.

Les travaux seront réalisés par les employés communaux.

### FETE COMMUNALE

La réunion avec les forains est fixée au jeudi 19 mars à 18 heures à la mairie de Ville

### Questions diverses

- Monsieur le maire fait part au conseil municipal des remerciements pour le colis de Noël des anciens.

- Monsieur le maire donne un compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 21 janvier concernant le SCOTT du Pays Noyonnais.

## REUNION DU 20 MARS 2009

Présents : Mmes et Mrs Barbillon - Hallu - Valck - Trouillet - Talon - Avot - Gimaret - Brunel - Cresson - Bonenfant - Loir - Lejop - Muchembled - Colinet.

Absent excusé : Mr Delenclos.

Secrétaire de séance : Mr Cresson

Compte rendu de la réunion du 23 janvier 2009 adopté

### COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2008 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	351 019,78 €	129 414,18 €	480 433,96
RECETTES	584 963,14 €	46 292,63 €	631 255,77
SOLDE	233 943,36 €	-83 121,55 €	<b>150 821,81</b>

### COMPTE DE GESTION 2008

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de Gestion du receveur municipal pour l'exercice 2008.

### AFFECTATION DES RESULTATS 2008

Le conseil municipal à l'unanimité affecte les résultats de l'exercice 2008 comme suit :

Réserves : 83 121,55 €

Excédent reporté : 150 821,81 €

### TAUX DES QUATRE TAXES 2009

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux des quatre taxes pour l'année 2009. Les taux sont donc fixés comme suit :

Taxe d'habitation : 14.83

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.28

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70.37

Taxe professionnelle : 12.79

### BUDGET PRIMITIF 2009

Le conseil municipal à l'unanimité vote le budget primitif de l'exercice 2009 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	457 910 €	306 306 €
RECETTES	590 772 €	306 306 €

### COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - SERVICE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2008 du service assainissement comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	52 975,84 €	41 332,80 €
RECETTES	42 928,95 €	68 390,58 €
SOLDE	-10 046,89 €	27 057,78 €

# //// REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ////

## COMPTE DE GESTION 2008- SERVICE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de Gestion du service assainissement établi par le receveur municipal pour l'exercice 2008.

## AFFECTATION DES RESULTATS 2008 - SERVICE ASSAINISSEMENT

Pas d'affectation de résultats. L'excédent d'investissement sera reporté sur l'exercice 2009.

## BUDGET PRIMITIF 2009 - SERVICE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal à l'unanimité vote le budget primitif de l'exercice 2009 du service assainissement comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	62 180 €	8 632 €
RECETTES	62 180 €	75 690 €

## ACCEPTATION DE RECETTES

Le conseil municipal à l'unanimité accepte les recettes ci-dessous :

- 93.96 € du Foyer Rural de Ville pour remboursement des photocopies de l'année 2008
- 2 fois 300 € provenant de cautions à encaisser pour litiges de dégradations non réglées lors de locations de la salle polyvalente.

## CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE

Le conseil municipal,

- Vu la fin du contrat d'avenir de Mr José Quatrevaux au 30 juin 2009,
- Vu la cessation d'activité prévue de Mr Raphaël Quatrevaux (retraite) en août 2010

décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe pour un temps d'emploi de 30 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Monsieur José Quatrevaux sera recruté sur ce poste après que l'emploi aura été déclaré auprès du Centre de Gestion de l'Oise et après avis du Comité technique paritaire.

Monsieur le maire est chargé d'entreprendre les démarches et déclarations nécessaires, et est autorisé à effectuer le recrutement.

## GROUPEMENT DE COMMANDES ENDUITS

Le conseil municipal décide de ne pas adhérer pour 2009 au groupement de commandes des travaux d'enduits superficiels de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

## TRAVAUX DE REALISATION D'UN ACCES HANDICAPES EGLISE ET MAIRIE

Les subventions ayant été accordées par le Conseil Général, le conseil municipal à l'unanimité décide la réalisation des travaux pour 2009. Monsieur le maire est autorisé à lancer les appels d'offres dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

## CONVENTION SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration)

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer la convention avec la SATESE pour le contrôle de la station d'épuration.

## FRAIS DE GAZ ET D'ELECTRICITE SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer une consommation forfaitaire pour le gaz et l'électricité lors des locations de la salle polyvalente qui rentreront dans le montant des 60 € prévus pour les frais de fonctionnement qui sont actuellement demandés. Au-delà de ce forfait, les consommations seront payées au prix en cours au moment de la location.

## SUBVENTION « Les Galopins »

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder une subvention annuelle de 100 € à l'association « Les Galopins » à compter de 2009.

## PRISE EN CHARGE DE L'ELECTRICITE DE L'EGLISE

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide que la commune prendra en charge les frais d'électricité de l'église de Ville à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. La subvention de 76 € qui était précédemment versée à la paroisse pour compenser cette dépense sera supprimée.

## FRAIS DE TELEPHONE ET DE COURRIER DU SYNDICAT DE CAPTAGE DE PASSEL

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la gestion du syndicat de captage de Passel est effectuée au secrétariat de la mairie de Ville depuis décembre 2007.

Afin de compenser les dépenses qui sont réalisées pour le courrier et les communications téléphoniques du syndicat, il propose que soit demandée une participation de 100 € annuellement au syndicat de captage de Passel, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Adopté à l'unanimité.

## DELIBERATION POUR LE MAINTIEN DE LA REGION « PICARDIE »

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de prendre une délibération afin de protester contre le projet du Gouvernement de supprimer la région « Picardie ».

## TOUR DE TABLE

Mme Colinet demande s'il est possible de réaliser un second passage piétons près de l'arrêt de cars, Place de l'ormeau. La question sera étudiée (notamment les distances à respecter).

Mr Lejop signale que des parents stationnent sur le rond point de l'école en venant chercher ou déposer leurs enfants. Un courrier leur sera envoyé et s'ils persistent, la gendarmerie de Noyon sera alertée.

Mr Loir demande si la commune peut prêter des couverts ainsi que le barnum qui sert de bar lors de la fête à l'association « Les galopins » pour leur kermesse. Accepté.

